

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**35<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 22 MAI 1997

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 22 mai 1997*

Aujourd'hui, à dix heures cinquante-huit minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

n<sup>o</sup> 81 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives

n<sup>o</sup> 134 Loi n<sup>o</sup> 4 sur les crédits, 1997-1998

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.